



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Bilan de l'appel à projets ANCT ANCV 2020 à destination des structures sociales et de jeunesse pour favoriser le départ en vacances des jeunes âgés de 16 - 25 ans et résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Afin de favoriser la mobilité et plus précisément le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et l'Agence Nationale des Chèques Vacances développent depuis 2014 un appel à projets visant à favoriser le départ en vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette année, compte tenu du contexte sanitaire lié au coronavirus, très peu de séjours ont eu lieu en Union Européenne. En outre, pour des raisons de structuration de l'ANCT, l'AAP ANCT-ANCV a démarré tardivement ne couvrant que la période estivale, d'automne et d'hiver.

Mis en place dans le cadre du « volet Jeunesse des contrats de ville » et déployé dans 40 départements, cet appel à projets a permis à 554 jeunes de partir en vacances en France et 77 jeunes en UE en 2020.

I / Rappel des principes et enjeux du dispositif

En 2020, les objectifs de cet appel à projets étaient les suivants :

- favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus ;
- systématiser l'implication des jeunes dans les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de projets à vocation socio-éducative ;
- valoriser la mixité dans la réalisation des projets.

Par ailleurs, afin d'offrir une solution aux opérateurs de terrain confrontés à de nombreuses demandes, l'architecture générale de l'appel à projets a été simplifiée en donnant la possibilité aux porteurs de projets de réaliser des séjours sur toute l'année (période scolaires et extrascolaires) et de mener des projets d'une durée de 2 jours à 14 jours.

Dans un contexte de crise sanitaire, les départs en Union Européenne ont été suspendus. On note cependant quelques départs en Espagne, Portugal et Grèce. La plupart sont programmés au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre.

II/ Quelques éléments de bilan 2020

En 2020, ce dispositif couvre 40 départements concernés par la politique de la ville, soient les départements suivants : Aisne, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Dordogne, Essonne, Eure-et-Loir, Gard, Guadeloupe, Guyane, Haute-Garonne, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Hauts-de-Seine, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Martinique, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Var, Vaucluse, Vosges et Yvelines.

En 2020, ce sont 72 projets qui ont été retenus dans 12 départements au profit de 631 jeunes pour un montant global de 226 952€. 2 projets ont fait l'objet d'un avis défavorable et 4 autres qui ont fait l'objet d'un avis favorable ont été annulés.

Niveau de consommation globale des départements

Le taux de consommation représente 32,42% de l'enveloppe globale.

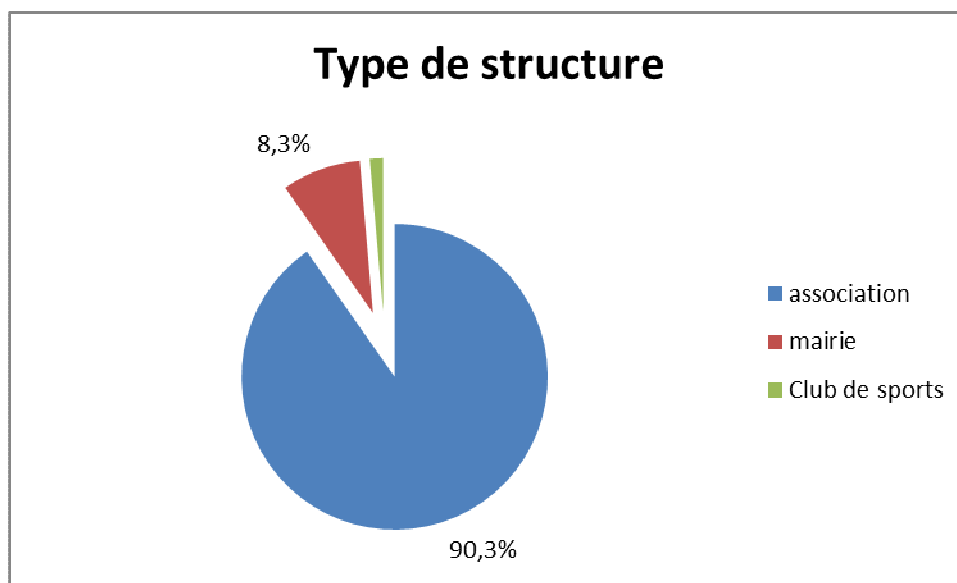
n°département	Nom du département	Nb de projets retenus	Nb de bénéficiaires	Montant global notifié	Taux de consommation par département
13	Bouches du Rhône	8	62	24 800	11%
28	Eure et Loir	1	12	4 000	2%
31	Haute Garonne	2	23	6 000	3%
35	Ille et Vilaine	1	5	1 580	1%
38	Isère	3	60	14 100	6%
44	Loire Atlantique	4	25	10 000	4%
59	Nord	2	23	6 872	3%
75	Paris	20	180	72 000	32%
83	Var	2	20	6 100	3%
92	Hauts de Seine	2	29	10 850	5%
93	Seine Saint Denis	15	100	31 901	14%
94	Val de Marne	12	92	38 749	17%
	Total	72	631	226 952	100%

On note que le département de Paris a consommé à lui seul 32% de l'enveloppe attribuée en soutenant un seul porteur de projet. Viennent ensuite le Val-de-Marne avec 17% et la Seine-Saint-Denis avec 14% de l'enveloppe consommée.

III Caractéristique des porteurs

En 2020, 38 porteurs de projets ont été financés dont plus de 90% sont des associations, 8% des villes et 1% sont des clubs de prévention.

Répartition par type de structure



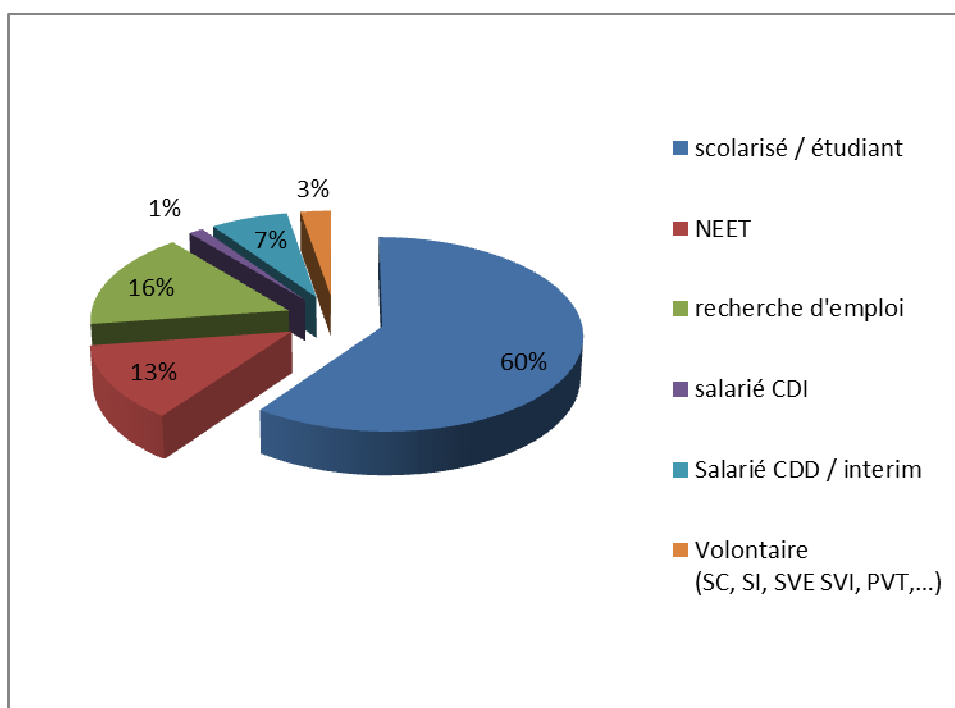
IV Caractéristiques des départs

72% constitue des séjours encadrés contre 28% de séjours en autonomie.

V Caractéristiques des bénéficiaires

1. selon leur âge
Les 18-21 ans représentent 42%, les moins de 18 ans représentent 37% et la tranche des 22 à 25 ans ne représentent que 15%.
Les filles représentent 43% et les garçons 57%
2. Selon leur situation sociale
Les jeunes scolarisés représentent la part la plus importante des bénéficiaires et représentent 60 %. Figurent ensuite, les jeunes en recherche d'emploi, environ 16%.
Les neets représentent 13%.

Répartition suivant leur situation sociale



VI Coût des séjours

Le coût moyen d'un séjour est de 6 564 €, le coût médian se situant à 5 470€. Le montant moyen de la subvention ANCV –ANCT est de 3 552 € pour un projet et le montant médian s'élève à 2 524€.

Le coût moyen / jour d'un séjour en 2020 est de 109€.

VII Durée des séjours

La durée du séjour est en moyenne de 7 jours en France ou en Union Européenne.

VIII – Perspectives 2021

Pour 2021, il est prévu de :

- Elargir à tous les départements de la métropole et couvrir la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique
- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets
- d) Poursuivre le développement des séjours en Union Européenne avec un objectif de 65 % si la situation sanitaire le permet.**
- Renforcer l'articulation des séjours à un programme de mobilité européenne (Erasmus plus, chantiers européens, service civique européen)
- Enveloppe de 700 000 €